



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Revalorisation de l'allocation adulte handicapé

Question écrite n° 11049

Texte de la question

M. Frédéric Maillot alerte M. le ministre du travail et des solidarités sur la revalorisation de l'allocation adultes handicapés. Lors de son discours de politique générale en 2022, la Première ministre de l'époque avait annoncé une « réforme en profondeur » de l'AAH. Certes, la déconjugalisation de l'AAH a été mise en œuvre depuis le 1er octobre 2023, après une longue mobilisation des associations. Mais, depuis, aucune annonce n'a été faite pour lutter contre la précarité des personnes en situation de handicap et de leurs famille et aidants. La précarité des personnes en situation de handicap est d'autant plus aiguë dans les départements d'outre-mer que le montant de l'allocation adultes handicapés n'est pas adaptée aux territoires. D'une part, la précarité est, de fait, institutionnalisée puisque son montant maximal est de 1 016,05 euros pour une personne seule en 2024 alors que le seuil de pauvreté s'élève à 1 216 euros. D'autre part, il ne prend pas en compte l'incidence de la vie chère sur cette prestation qui n'est pas un minimum social mais bien une ressource face à l'impossibilité de disposer de ressources suffisantes grâce au travail. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a rappelé que le niveau de vie annuel médian des personnes en situation de handicap reste largement en-deçà de celui des personnes non handicapées. Ainsi, M. le député craint que sur l'autel des économies budgétaires se joue l'aggravation de la précarité des personnes en situation de handicap si leur allocation n'est pas revalorisée et adaptée aux conditions de vie des départements dits d'outre-mer. La RSDAE (restriction substantielle et durable pour l'accès à l'emploi) qui est examinée dans le cas où les personnes ont un taux d'incapacité de 50 à 79 % est un vrai problème. Souvent l'AAH est supprimée alors que la personne n'a obtenu qu'un contrat PEC de 6 mois ou un autre emploi très précaire. Dès que ce contrat se termine, c'est de nouveau la galère. L'insertion par le travail reste un leurre dans un territoire où le taux de chômage est aussi important et où les personnes avec handicap ont très souvent un faible niveau de formation. Il souhaiterait donc connaître ses orientations à cet égard.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Maillot](#)

Circonscription : Réunion (6^e circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11049

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 novembre 2025](#), page 9279